



Conseil économique et social

Distr. générale
22 février 2011
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-quatrième session

Vienne, 21-25 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingtième session

Vienne, 11-15 avril 2011

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: directives sur les questions politiques et budgétaires pour le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat

Conformément au paragraphe 4 de l'article 11 du Statut du Corps commun d'inspection, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/192, le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime" (JIU/REP/2010/10) est transmis à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-quatrième session et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingtième session pour examen. L'attention est tout particulièrement appelée sur la recommandation 1, qui est formulée à l'intention des commissions.

* E/CN.7/2011/1.

** E/CN.15/2011/1.

